

MANIFESTATIONS A PORRENTRUY

PRESCRIPTIONS DE LA MUNICIPALITE

- Obligation pour l'organisateur de conclure une assurance RC (joindre une copie).
- Lors de la location des salles du Séminaire, de l'Inter, des Hospitalières, de l'aula du collège Stockmar et de la Patinoire, respect strict du règlement d'utilisation édicté par les autorités concernées.
- A la construction ou au démontage de chantiers pour les manifestations extérieures, obligation de sécuriser le périmètre, en particulier la nuit (signaux de chantier selon liste annexée).

RECOMMANDATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mise en place et démontage d'installations

- Casque de protection et harnais de sécurité pour les travaux en hauteur
- Chaussures de sécurité
- Gants de protection
- Protection de l'ouïe pour les travaux de plus de 85 dB
- Lunettes de protection des yeux pour les travaux de soudage, sciage et meulage
- En cas de concert ou diffusion de musique, sensibiliser le comité d'organisation aux nuisances sonores (brochure éditée par la Suva "Musique et troubles de l'ouïe")
- Réfléchir à la nécessité de mettre sur pieds un poste sanitaire (Hôpital régional ou Section des Samaritains, M. Maurice Perret, Tisserands 12, 2900 Porrentruy)